

COUR D'APPEL DE NANCY
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERDUN

AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
DU 25 JANVIER 2021
DISCOURS DE MONSIEUR HERVÉ HENRION
PRÉSIDENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

Je déclare l'audience solennelle de rentrée ouverte. Veuillez-vous asseoir.

Madame la Sous-Préfète de Verdun,

Monsieur le Premier Président,

Monsieur le Procureur Général,

Madame la députée, Monsieur le Sénateur,

Monsieur le Maire de Verdun,

Mesdames Messieurs les Elus,

Monsieur le Président du Conseil des prud'hommes,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires, de police et de gendarmerie, religieuses et administratives,

Madame le Bâtonnier,

Mesdames Messieurs les Avocats,

Mesdames Messieurs les Présidents des Chambres des Notaires et des Huissiers de Justice,

Mesdames et Messieurs les Notaires et Huissiers de Justice,

Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction,

Mesdames et Messieurs les Magistrats,

Madame la Directrice de Greffe, Mesdames les Directrices adjointes,

Mesdames et Messieurs les fonctionnaires et membres des greffes,

Mesdames Messieurs les vacataire, adjoint technique et assistant de justice,

Mesdames Messieurs, en vos grades et qualités,

En ce début d'année, au nom des magistrats du siège et des fonctionnaires de ce tribunal et à titre personnel, je vous présente mes meilleurs vœux de santé de bonheur et de prospérité pour vous mêmes, pour vos familles, pour vos proches et les institutions que vous représentez.

Avant tout, je tiens à tous vous remercier chaleureusement de votre présence à ce rituel important de l'année judiciaire. Vous nous faites l'honneur d'assister à cette cérémonie et sachez que je suis très sensible, en cette période difficile, à la considération et à l'attachement que vous manifestez ainsi au tribunal judiciaire de VERDUN. J'exprime toute ma reconnaissance à Monsieur le Maire qui a spontanément accepté de nous prêter cette salle pour que la présente audience puisse se tenir dans le respect des règles sanitaires. Cela dénote l'esprit sincère de solidarité qui gouverne les relations entre le tribunal et les autres institutions de la République. Surtout, la tenue de l'audience solennelle de rentrée dans une salle dédiée à la vie associative est un moment symboliquement fort. Cela montre la parfaite intégration de la juridiction dans la vie de la Cité et donc sa participation "naturelle" au fonctionnement de la Démocratie, dont le premier des principes est la transparence. Il est fondamental que la Justice rende compte publiquement de son action.

J'ai en effet aujourd'hui le devoir, conformément aux dispositions de l'article R. 111-2 du code de l'organisation judiciaire, de vous faire un exposé sur l'activité de la juridiction au cours de l'année 2020, année que je qualifierai de "terrible" en empruntant cette expression à Victor HUGO.

Avant de procéder à cette présentation, je donne la parole à Madame le procureur de la République pour ses réquisitions.

Le rituel judiciaire qui nous réunit une nouvelle fois aujourd'hui constitue un temps fort de la vie de notre tribunal, temps d'autant plus fort que nous venons de vivre, comme je l'indiquais plus tôt une "année terrible", où nous avons tous été, directement ou indirectement, confrontés à la maladie ou à la mort. Mes premières pensées sont adressées aux familles endeuillées et aux personnes vulnérables. Mes premières pensées sont également adressées à nos concitoyens qui subissent durement les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire. Que 2021 puisse être une année d'espérance pour celles et ceux qui s'inquiètent de leur avenir et de celui des générations futures !

2020 a également été une "année terrible" pour celles et ceux qui portent haut l'étendard de la France et celui des valeurs républicaines. Des gendarmes, militaires et policiers ont perdu la vie dans l'exercice de leurs missions. Un enseignant a été sauvagement assassiné après avoir dispensé un cours sur la liberté d'expression, alors même que la libre communication des pensées et des opinions est, selon l'article 11 de la Déclaration de 1789, "*un des droits les plus précieux de l'Homme*". Le socle républicain tremble, mais ne s'écroule pas. A cet égard, il est important de rappeler que l'autorité judiciaire a pour obligation constitutionnelle de garantir les droits et libertés. Le sens premier de sa mission réside ainsi dans la préservation du pacte républicain. Efforçons nous de ne jamais faillir à cette mission dont dépend notre légitimité !

Cet engagement nous le rappellerons symboliquement dans nos locaux en affichant prochainement des Déclarations de 1789 dans chaque salle d'audience et une Déclaration des droits de la femme dans la salle des pas perdus. Une statue de Marianne qui nous a été offerte par un Antiquaire de Plombières les Bains sera bientôt installée en salle BLUME. Je remercie Monsieur CLESSE, professeur d'Art plastique et Madame IREZA, greffière, de s'être chargés de la restauration du plâtre qui date du XIXème. Ce projet, vous l'aurez compris, est aussi destiné à montrer que le tribunal judiciaire apporte son soutien à tous ceux qui, au péril de leur vie, défendent la liberté, l'égalité et la fraternité.

Il y a un an, presque jour pour jour, je me permettais, lors de l'audience solennelle de rentrée, un élan romantique en empruntant à GOETHE : *“ au fond, nous sommes tous des êtres collectifs. Tous nous devons recevoir et apprendre autant de ceux qui étaient avant nous que de ceux qui sont parmi nous”*. Je peux dire aujourd'hui la fierté que j'éprouve à présider le tribunal judiciaire de VERDUN dont les magistrats et fonctionnaires ont tout donné d'eux même, parfois jusqu'à l'abnégation, pour faire fonctionner la juridiction avec un esprit profond de solidarité et un sens inné du travail collectif.

Je me dois d'insister sur la qualité du travail réalisé par le personnel du tribunal qui oeuvre dans des conditions matérielles peu adaptées. Une fois de plus, je ne peux que regretter que la configuration de nos locaux ne corresponde pas à l'activité de la juridiction. La crise sanitaire a considérablement aggravé la situation rendant la gestion des espaces de travail et celle de la distribution des locaux extrêmement compliquée. Certains n'ont plus de bureau, d'autres le mutualisent dans des conditions difficiles. La réservation des salles d'audience est un “casse-tête” quotidien. A cela s'ajoute que les habitudes et méthodes de travail ont été bouleversées (je pense notamment au développement du travail à distance) ; cela a été très déstabilisant, dès lors que les liens professionnels et les liens conviviaux se sont distendus, voire interrompus, alors qu'il font humanité et constituent le sel de nos existences. Je dois exprimer toute ma reconnaissance à la direction des services du greffe et à Monsieur GANGNANT pour l'organisation des espaces et conditions de travail, ainsi que pour la mise en place des dispositifs de sécurité sanitaire. A ce propos, je remercie également la direction de l'hôpital de VERDUN et le docteur CERABONA pour leur expertise. Je tiens à préciser que les règles de sécurité sanitaire en vigueur au tribunal ont été établies après plusieurs concertations et en toute transparence. La mise en place d'un mécanisme de remontées d'expériences permet de les faire évoluer. A ce jour, il n'y a eu aucun cluster au tribunal judiciaire, ni aucun incident majeur. Cela étant, je ne peux que répéter qu'il est primordial que tous soient mis en mesure de travailler en disposant d'espaces suffisants et adaptés ; que tous puissent accéder au tribunal dans des conditions dignes et sécurisées. Nous devons impérativement poursuivre nos efforts dans le sens d'une extension de nos locaux. Sur cette question, je me dois de remercier vivement Madame la préfète et Madame la sous-préfète d'avoir accepté de nous prêter une salle et de nous permettre l'accès au tribunal par les portails latéraux. Cela démontre l'esprit de partage et de solidarité qui gouverne nos relations de voisinage. Je remercie également les chefs de Cour et Madame BRETILLOT, Secrétaire générale, pour leur soutien indéfectible.

J'aimerais dédier mes propos et cette audience à tous ceux, magistrats, fonctionnaires, vacataires, contractuels, avocats, partenaires institutionnels et associatifs qui se sont investis

sans compter en 2020 pour maintenir, coûte que coûte, la qualité du service rendu dans le contexte de la crise sanitaire. Tous ont résisté, sans céder à la peur au découragement ou à la lassitude.

Quel sentiment d'injustice ils ont dû éprouver en lisant la presse ou même un avis d'une institution de la République (la CNCDH pour ne pas la citer) évoquant, pendant le premier confinement, la cessation de toute activité juridictionnelle ou encore l'absence de prise en considération des intérêts des justiciables.

Tous ceux qui concourent à l'oeuvre de Justice ont pu être découragés, voire meurtris par de telles accusations.

En effet, vous constaterez à la lecture des plaquettes mises à votre disposition que l'activité du tribunal judiciaire s'est maintenue, tant au civil qu'au pénal. Madame le procureur ayant présenté l'activité pénale je concentrerai davantage mon propos sur l'activité civile qui est malheureusement souvent "la grande oubliée", alors même qu'elle correspond à près de 60% de l'activité globale du tribunal et concerne une large part et toutes les couches de la population du ressort.

Mais avant cela, je tiens à rendre un hommage appuyé à Messieurs les Chefs de Cour pour leur soutien total et constant depuis le début de la crise sanitaire.

Monsieur le Premier Président, c'est avec beaucoup d'émotion que je vous remercie vivement et sincèrement pour votre aide, pour votre grande disponibilité. Je peux dire aujourd'hui que deux personnes ont durablement marqué ma carrière de magistrat et la manière dont je conçois ce beau métier. Vous êtes l'une des deux. Sachez que je ne vous serai jamais assez reconnaissant de tout ce que vous m'aurez appris riche de votre grande expérience et de vos rares qualités humaines.

Monsieur le procureur Général, sachez que je suis très sensible à l'aide que vous apportez à la juridiction dans le contexte du récent départ du procureur de la République, Monsieur Guillaume DUPONT.

Je ne peux qu'exprimer la joie que j'ai éprouvé à travailler avec lui. L'exercice harmonieux de la dyarchie a contribué à la cohésion de l'action, ce qui a été un atout majeur pour le tribunal judiciaire en période de crise sanitaire. Je garderai un excellent souvenir de notre collaboration féconde, ainsi que de ses actions et projets innovants qui ont contribué au rayonnement du tribunal. Je lui souhaite plein de succès dans ses nouvelles fonctions de procureur adjoint à BETHUNE.

Madame le procureur, je sais qu'il n'est pas évident d'assurer la charge d'un intérim, mais sachez que vous pouvez compter sur toute mon aide et sur tout mon soutien. Notre collaboration est aisée et je m'en réjouis. J'apprécie votre humanité et vos grandes compétences et tiens également à saluer celles de Monsieur LAPERTOT et de Madame TAPPON. Il est agréable et stimulant de travailler avec vous et avec de tels substituts.

Madame SIMON, Directrice des services de greffe, je me félicite de notre collaboration efficace et fructueuse. Vos compétences, votre dynamisme, votre calme imperturbable et votre sang froid sont un atout majeur pour la juridiction. Dans un contexte difficile, vous avez réussi à mener des actions qui ont considérablement amélioré l'organisation et le fonctionnement de la juridiction et surtout sa modernisation.

Madame RENAUD, Directrice adjointe de greffe, vos compétences sont évidentes, votre sens du service public est inné et votre engagement sans faille. Je dirais qu'il confine à l'abnégation. C'est pourquoi en plus de vous remercier, je vous demande, une fois de plus et publiquement, de mieux vous préserver.

Madame EVAÏN, directrice des services de greffe. Vous venez de prendre vos fonctions au tribunal judiciaire. Votre jeunesse, votre regard neuf, votre enthousiasme et vos compétences sont un apport formidable pour le tribunal et les équipes que vous managez.

Mesdames les Directrices, je dois vous remercier chaleureusement pour le travail considérable accompli durant la crise sanitaire. Pour mener à bien le management de vos équipes de fonctionnaires et de contractuels, vous avez oeuvré de façon pragmatique avec le souci permanent de la concertation. Vous avez écouté, expliqué, informé et surtout rassuré. Les décisions prises ont ainsi été pleinement acceptées ce qui a contribué à renforcer le collectif, au cœur de mes préoccupations de président. Vos missions n'ont pas été faciles à mener, dès lors que vous dirigez une équipe de 27 fonctionnaires dont 7 postes étaient vacants en 2020. Le bout du tunnel approche : 5 greffiers sortis d'école seront titularisés en 2021, il n'y aura donc plus que deux postes vacants. A cet égard, je me dois de remercier les Chefs de cour ; leur soutien a été constant en 2020 pour l'affectation de placés ou le recrutement de contractuels.

Madame le Bâtonnier, je ne peux que me réjouir de la qualité des relations entre d'un côté, les magistrats et fonctionnaires et de l'autre les avocats. Nous travaillons tous ensemble à l'oeuvre de Justice, avec un profond respect mutuel. Votre profession a, durant l'année écoulée, connu des bouleversements qui découragent certains allant jusqu'à penser abandonner le beau métier que vous exercez. Je le disais il y a un an et je le redis aujourd'hui : l'avocat généraliste exerçant dans une petite structure est porteur d'une justice proche et humaine ; il contribue à permettre aux justiciables un accès effectif au droit et au juge. Ne l'oublions pas !

S'agissant maintenant des effectifs des magistrats du siège : sur 10 postes, aucun n'est à ce jour vacant. 2020 a vu un départ et deux arrivées. Madame FRAISSE, juge des enfants, a quitté le tribunal judiciaire en septembre, date à laquelle deux nouveaux collègues sont arrivés:

- Madame LE FOURNIER, juge des enfants,
- Madame VARIN, juge des contentieux de la protection.

Mesdames LE FOURNIER et VARIN, je disais tout à l'heure que cette audience est un moment unique de l'année judiciaire. Elle l'est aussi parce que c'est votre audience. C'est à VERDUN que vous avez choisi de venir et sachez que j'en suis très heureux pour la juridiction.

Chères collègues, vous débutez dans vos fonctions après une formation dont le déroulement a été perturbé par la crise sanitaire et dans le contexte que j'évoquais plus tôt de mises en cause récurrentes de l'institution judiciaire. N'ayez pas peur et ne perdez pas courage ! Si vous exercez vos fonctions, toujours et en toutes circonstances, dans le souci de l'équité, de l'indépendance et de l'impartialité, vous contribuerez à légitimer votre action. Comme l'écrivait LA ROCHEFOUCAULD : *“Pour juger il faut avoir vu le monde de loin et surtout l'avoir vu de près”*. Un magistrat enfermé dans sa tour d'ivoire, hermétique aux évolutions sociales, ne verrait le monde que de loin et perdrait la faculté de juger. Développer son esprit d'ouverture, développer une éthique de la sollicitude en écoutant et en regardant autrui sont une oeuvre de tous les jours, mais ô combien féconde et enrichissante ! Cela contribue à créer de la confiance et de la cohésion.

Madame LE FOURNIER, je vous connais maintenant depuis quelques mois et je constate que vous êtes une magistrate “habitée” par ses fonctions de juge des enfants que vous exercez avec passion, compétence et humanité. C'est à l'Université Paris 1 PANTHÉON SORBONNE que vous avez obtenu une licence en droit privé, un master 1 Justice et procès et un master 2 Personne et droit avant d'intégrer la magistrature par la voie du premier concours. Sachez que j'apprécie tout particulièrement votre esprit ouvert et indépendant qui fait de vous une magistrate très prometteuse *“ le chat n'est pas tenu de vivre selon les lois du lion”* disait SPINOZA. Je sais que vous me comprendrez.

Madame VARIN, votre arrivée au TJ de VERDUN était très attendue, dès lors que votre poste était vacant depuis presque deux ans. Compétente et rigoureuse, vous vous distinguez également par votre délicatesse à l'égard des collègues et des personnels de greffe. Vous avez suivi votre parcours universitaire à CAEN où vous avez successivement obtenu un DEUG, une licence, une maîtrise en droit privé, un DEA en droit privé, au cours duquel vous avez rédigé un mémoire sur le thème de l'amianté. Lors de votre “première vie” professionnelle vous avez été successivement inspectrice des impôts au HAVRE, puis inspectrice des finances publiques à SAINT LÔ. Vous avez décidé d'avoir une “seconde vie professionnelle” en intégrant la magistrature par la voie du deuxième concours et vous voilà depuis septembre 2020 à VERDUN pour exercer les fonctions de juge des contentieux de la protection. Madame VARIN, je pense que le choix de VERDUN est révélateur de la finesse de vos appétences culturelles. Vous avez été un temps guide au Château des MATIGNON à TORIGNI SUR VIRE qui comprend un pavillon renaissance et vous voici place Saint PAUL dans un édifice de la même époque. Cette finesse, j'ai pu également la constater dans l'approche méticuleuse que vous avez de vos dossiers. *“Le regard sait voir la gamme infinie des nuances”* écrivait MAUPASSANT, un auteur qui vous est cher.

L'équipe composant le siège est résolument diversifiée, dynamique et engagée. Les magistrats, dont les qualités professionnelles et humaines ne sont plus à démontrer, font face aux difficultés du quotidien avec détermination et toujours dans un esprit d'entraide et de solidarité. Ils se sont particulièrement distingués en 2020 et je me dois de les en féliciter aujourd'hui.

Chers collègues prenons l'engagement de poursuivre dans ce sens en 2021. Chers collègues puisse cette nouvelle année être à nouveau placée sous le signe de la confiance mutuelle, du courage, du travail collectif et de la solidarité face au défi sanitaire.

S'agissant des effectifs de fonctionnaires l'équipe a connu 4 départs et 3 arrivées, outre deux contractuels recrutés dans le cadre de la réforme relative à la justice de proximité. Je souhaite officiellement la bienvenue à Madame DIEBOLD, Madame ALVES, Madame MARLIERE, Madame LENOIR, Monsieur COPPE, Madame POURCEL et Madame LAROCHE. Vous arrivez dans une juridiction familiale de taille humaine ; vous pouvez compter sur le soutien plein et entier de la direction du greffe pour accompagner vos premiers pas dans votre vie professionnelle que je vous souhaite passionnante.

Comme chaque année, passons maintenant ensemble la porte de chaque service du tribunal judiciaire et commençons par le portail, **le service d'accueil unique du justiciable**, qui fonctionne parfaitement, grâce à l'engagement et au dynamisme des fonctionnaires : Madame TALMANT, Madame HANSEN et surtout Monsieur PELLETIER, pilier du service. De manière absolument exemplaire, ils ont rassuré, informé et orienté les justiciables. A cela s'ajoute que le site internet du tribunal a été quotidiennement mis à jour pour délivrer aux justiciables toutes les informations utiles sur le fonctionnement de la juridiction et les règles de sécurité sanitaire.. Après le SAUJ, voici **le bureau d'aide juridictionnelle**, dont la rapidité de traitement des demandes et l'efficacité sont patentes. Point névralgique du tribunal, c'est de la qualité du travail réalisé par Madame AMBROISE que dépend la rapidité de traitement des procédures pendantes devant le tribunal. L'effort accompli a été considérable au moment de la reprise d'activité à partir du 11 mai 2020 et cela doit être salué. Les délais de traitement sont d'environ 15 jours. Autre pilier de la juridiction, Madame NAMIN a, pour sa part, assuré avec rigueur et détermination le fonctionnement de la régie, le suivi des frais de justice et des scellés.

Pour ce qui est du service pénal, l'année 2020 a vu, dans le contexte des mouvements sociaux et de la crise sanitaire, une diminution du nombre de jugements rendus. Je remercie le Chef de service et tous les magistrats pour le travail accompli, dont la qualité n'est plus à prouver. Un grand merci à Monsieur PIPIEN et à Madame DIEBOLD, greffiers, dont l'investissement et le dévouement ont été eux-aussi exemplaires.

Madame le procureur ayant présenté l'activité pénale, j'insisterai sur deux points qui sont le fruit d'une réflexion collective menée au sein de la juridiction :

Premier point : l'année 2020 a été celle de la mise en place de PILOT AUDIENCEMENT qui est une application informatique permettant de calibrer les audiences pénales à partir de critères aussi rigoureux que pertinents. C'est un réel progrès.

Second point : je remercie Monsieur SAINT-SUPERY pour son investissement dans la préparation et la mise en oeuvre de la réforme du droit de la peine, pour ce qui est notamment des aménagements de peine ab initio.

J'en profite maintenant pour remercier les fonctionnaires du bureau d'ordre et de l'audiencement pénal pour le travail accompli. Bravo à Madame VARNIER qui à elle seule maintient un service totalement à jour. J'ai également une pensée pour Madame CAMALET qui porte toujours et encore l'exécution des peines, avant un prochain départ à la retraite bien mérité et qui créera un vide.

Le service de l’instruction a vu augmenter les clôtures de dossiers dans le contexte d’une activité stable. Il me faut saluer le dynamisme du juge d’instruction, Monsieur VARNEK, et celui de sa greffière, Madame DUCHET dont l’investissement est impressionnant. Elle a en 2020 apporté son soutien à différents services du tribunal. Sa rigueur et ses grandes compétences font d’elle une référente très appréciée.

Le tribunal a la chance de compter parmi ses effectifs, depuis septembre 2019, un vice président **juge des libertés et de la détention**, dont l’activité a été soutenue en 2020. Après un peu plus d’une année passée parmi nous, Monsieur GALLIC est devenu naturellement le repère d’expérience et de sagesse au sein d’une équipe plutôt jeune. Monsieur GALLIC oeuvre avec Monsieur SCHWARTZMANN, le véritable “couteau suisse” du tribunal, dont l’engagement et la disponibilité doivent être relevés. Il ne craint pas les changements d’affectation et remplace spontanément quiconque sans ménager sa peine. En cela, il montre, comme Madame DUCHET, que la solidarité et la transversalité sont des valeurs essentielles au sein du tribunal.

Le service de l’application des peines a certes vu son activité baisser pour des raisons conjoncturelles, mais son fonctionnement est parfaitement sain. C’est avec sérieux et créativité que Monsieur SAINT-SUPERY accomplit aujourd’hui ses missions dans le cadre du milieu fermé. Il se distingue par son souci permanent d’améliorer l’efficacité du service dont il a la coordination.

Le milieu ouvert a la chance d’être pris en charge par Madame LEPORCQ dont les grandes compétences et l’engagement doivent être soulignés.

Mes chers juges de l’application des peines votre compétence n’a d’égal que votre engagement : vous faites partie des magistrats à venir me demander du travail quand vous estimez ne pas en avoir assez en étant parfois insistants. Chose suffisamment rare pour être relevée.

Pour leur part, les fonctionnaires du greffe, Monsieur SCHWARTZMANN et Madame ALABOUVETTE, s'attachent à réaliser un travail de qualité et empreint de grande rigueur pour lequel ils doivent être félicités.

J'en viens maintenant au **service civil**. Le service dédié au contentieux civil général est magistralement géré par Madame BOUDOUR qui se révèle être une magistrate aussi compétente que dynamique. Elle a su garder son service à l'équilibre en dépit des contraintes inhérentes à la crise sanitaire. J'en suis tout simplement impressionné et tiens à lui témoigner toute ma reconnaissance. Il me faut également saluer son investissement à mes côtés pour moderniser le déroulement des expertises civiles par le recours à la plateforme OPALEXE. Elle a en outre réalisé un travail remarqué à la Cour en proposant un modèle de mission d'expertise en matière de vices cachés. C'est donc une grande chance pour moi de l'avoir pour binôme.

Quant à Madame VARIN elle travaille avec conviction et acharnement pour traiter de façon efficace et pragmatique le contentieux inférieur à 10000 euros.

Je remercie également les fonctionnaires qui sont intervenus dans le service civil en 2020 : Mesdames GERARD, GERRIET, PORTAZ, RAZAFIARIZON et ALVES. Par leur dynamisme et leur sympathie, elles ont pu créer une belle ambiance de travail.

J'en profite également pour évoquer le travail des experts et des huissiers qui contribuent activement au bon fonctionnement de la chaîne civile.

S'agissant **des affaires familiales**, le service est à l'équilibre en dépit de la crise sanitaire, au cours de laquelle tout a été mis en œuvre pour permettre une prise de décision rapide et efficace en matière d'autorité parentale ou de pension alimentaire. A ce jour, un justiciable peut accéder au juge aux affaires familiales en moins de trois semaines.

Je remercie Madame IREZA pour son investissement pendant et après le premier confinement. Elle n'a pas ménagé sa peine et a fait preuve d'une grande conscience professionnelle. Je remercie également nos partenaires médiateurs familiaux et enquêteurs sociaux qui réalisent un travail absolument remarquable.

Il me faut saluer le travail accompli pour préparer la réforme du divorce. Une réunion avec le Barreau et nos cousins barisiens a été organisée le 11 décembre 2020 au TJ de VERDUN. Les échanges ont été aussi riches qu'instructifs.

La récente réforme relative à la justice de proximité a permis au tribunal judiciaire de VERDUN de recruter une chargée de mission, Madame LAROCHE qui va coordonner les dispositifs de lutte contre les violences conjugales et contribuer au développement des modes alternatifs de règlement des litiges et des conflits.

Une justice efficace et proche est une justice sensible aux forces créatrices de la société civile, auxquelles je crois profondément. Je ne peux que saluer le travail des associations et autres intervenants civils dont l'engagement est exemplaire. Je pense notamment à l'AMSEAA, au CIDFF, à l'AEM, à l'ATM, à ALYS, à l'AJ MEDIATION et aux conciliateurs de justice.

J'en viens au **service de la juridiction des mineurs** qui œuvre dans des conditions particulièrement difficiles depuis le début de la crise sanitaire. Je dois adresser ma plus profonde reconnaissance à Madame FRAISSE, coordonnatrice de service jusqu'en septembre 2020, qui a fait face à l'importance des missions lui incombant avec sang-froid courage, ténacité et succès, sans compter ses heures. La relève a été prise par Monsieur CHAMPIGNY qui en quelques mois seulement a démontré sa capacité à gérer ce service sensible avec dévouement, pragmatisme et sans jamais économiser ses forces. Un grand bravo !

Je remercie également Monsieur CHAMPIGNY et Madame LE FOURNIER pour leur engagement sans faille dans la cause des mineurs et le travail qu'ils réalisent pour préparer la prochaine réforme de la justice pénale des mineurs.

Mes collègues juges des enfants travaillent avec des fonctionnaires qui font face à l'ampleur de la tâche avec une totale détermination. Merci à Mesdames GRASSER, HUGOT, RAZAFIARIZON et HEMMERLE.

Une pensée pour Madame WYSZNIEWSKI qui a, avec courage et conscience professionnelle, permis le fonctionnement du service pendant le premier confinement.

Le service du juge des contentieux de la protection dont je parle aujourd'hui pour la première fois connaît une légère baisse d'activité dans le contexte de la crise sanitaire. Je me dois de remercier Madame PIERRON pour son efficacité et sa rigueur. Je tiens à lui exprimer mon infinie gratitude pour tout ce qui a été mis en place de puis le début de la crise sanitaire s'agissant du suivi et de la garantie des droits des personnes protégées (majeurs sous tutelle ou sous curatelle). Elle a oeuvré avec le soutien constant et efficace de Madame CHENEVAT, dont le grand professionnalisme doit être salué. Mes remerciements s'adressent également à Madame VARIN et aux membres du greffe de cette juridiction pour leur dévouement et le travail accompli à savoir Madame FERY et Monsieur ACHIR.

Mes chers collègues du siège et du parquet, Mesdames les directrices de greffe, Mesdames Messieurs les fonctionnaires, Mesdames Messieurs les auxiliaires de justice, Mesdames Messieurs les partenaires institutionnels et associatifs, vous contribuez collectivement à faire du tribunal judiciaire de VERDUN un ensemble de juridictions engagées, dynamiques et modernes. Nous avons tenu en 2020, soyons en fiers ! Nos forces doivent continuer à s'unir pour redoubler d'efficacité, de détermination et de courage ! Nous devons nous efforcer de continuer à croire en nous et en la puissance de notre détermination collective.

Bien malheureusement, les contraintes inhérentes à la crise sanitaire nous interdisent de nous retrouver pour un moment de convivialité. Permettez moi cependant de vous offrir la lecture de quelques vers de *L'Année terrible* de Victor HUGO, certes sortis de leur contexte initial, mais dont la profondeur et la philosophie nous aideront peut-être à méditer ou, plus simplement, à prendre un peu de recul sur l'année 2020.

“Oh! qu'est-ce donc qui tombe autour de nous dans l'ombre ?

Que de flocons de neige! En savez-vous le nombre ?

Comptez les millions et puis les millions!
Nuit noire! on voit rentrer au gîte les lions;
On dirait que la vie éternelle recule;
La neige fait, niveau hideux du crépuscule,
On ne sait quel sinistre abaissement des monts;
Nous nous sentons mourir si nous nous endormons;
Cela couvre les champs, cela couvre les villes;
Cela blanchit l'égout masquant ses bouches viles;
La lugubre avalanche emplît le ciel terni;
Sombre épaisseur de glace! Est-ce que c'est fini ?
On ne distingue plus son chemin; tout est piège.
Soit.
Que restera-t-il de toute cette neige,
Voile froid de la terre au suaire pareil,
Demain, une heure après le lever du soleil ?”

Oui, il a neigé sur le Monde en 2020. Mais, le soleil se lèvera, la lumière reviendra. Espérons !

Madame le procureur de la République, avez-vous d'autres réquisitions ?

Madame le procureur de la République, conformément à vos réquisitions, le tribunal déclare l'année judiciaire 2020 close et l'année judiciaire 2021 ouverte et constate qu'il a été satisfait aux obligations prévues par les articles R. 111-1 et R. 111-2 du code de l'organisation judiciaire.

Enfin, il sera dressé du tout procès-verbal.

L'audience solennelle est levée.